

06-04-2020 Province de Québec - Municipalité de Saint-Cléophas

À une séance régulière tenue le 6 avril 2020, à 19h30, au 356, Principale, à laquelle séance sont présents: Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire, les conseillers: Richard Fournier, Roland St-Pierre, Normand St-Laurent et Réjean Hudon. La conseillère Micheline Morin est absente.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 9 mars 2020
4. Lecture et adoption des comptes
5. Correspondance et information
 - a) PAVL
 - b) Dépôt du compte- rendu – Rencontre PISRMM
6. Invitations
 - a) -----
7. Demandes de don et d'appui
 - a) Programme d'emploi d'été canada
8. Hôtel de Ville fermée aux citoyens
9. Renouvellement de contrat 2020– Directrice générale
10. Renouvellement de contrat 2019-2020 – Jessy Boulanger
11. Renouvellement de contrat 2020-2021 – Jessy Boulanger
12. Avis de motion
13. Adoption du projet de règlement numéro 229
14. Adoption du taux d'intérêt pour l'année 2020
15. Abrogation de la résolution 22-20
16. Dépenses de fonctionnement sur des routes locales de niveaux 1 et 2 admissibles au Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) 2019
17. Octroi de contrat – Remplacement de ponceaux – Rue Principale
18. Création et mise sur pied du comité de pilotage pour la Politique Municipalités amies des aînés (MADA)
19. Engagement financier - Centenaire
20. Prochaine réunion régulière du conseil – 4 mai 2020
21. Dossier Protégeons notre Héritage et Assurons-nous du Respect de l'Eau (PHARE)
22. Consommation d'eau potable
23. Questions de l'assemblée
24. Levée de la réunion

52-20

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

53-20

Adoption du procès-verbal

Proposé par Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que le procès-verbal 9 mars 2020 soit adopté tel que rédigé étant donné que chaque membre du conseil en a reçu une copie et en a pris connaissance.

54-20

Adoption des comptes

Proposé par Roland St-Pierre et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient adoptés et payés.

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

Bell Mobilité, #9923-02-2020, cellulaire février	91.36
Hydro-Québec, champ d'épuration, #672102046486 au 4 mars	26.80
Hydro-Québec, éclairage public, #664902068822 au 2 mars	281.52
Hydro-Québec, CPESTP, #640602131485 au 3 mars	234.78
Hydro-Québec, 2 ^e compteur, #691002326678 au 3 mars	85.78
Hydro-Québec, système pompage, #623502384717 au 3 mars	283.39
Hydro-Québec, station pompage, #623502384718 au 3 mars	251.46
Hydro-Québec, Hôtel de Ville, #623502384715 au 3 mars	243.19
Hydro-Québec, camping, #630702155793 au 3 mars	212.80
Hydro-Québec, garage municipal, #623802384716 au 3 mars	172.34
Les Entreprises Clermont, 5 ^e versement mars déneigement	18 015.43
Télus, #3101-01-02-2020, camping janvier et février	131.28

COMPTES NON PAYÉS

9385-3117 Québec inc. #1928-1929, cueillette mars	1 297.99
Anicet Fournier, 5 ^e vers. déneig. Mars et déneig. divers 01-02-03-2020	1 149.74
Excavation Marcel Perreault, #4850, creusage écoulement eaux	793.33
Fonds d'info. terr., #202000882754, mutation mars	4.00
Hydro-Québec, éclairage public, #647802122447 au 31 mars	187.83
Kopilab, #260704-260904, photocopieur	384.53
Laboratoire BSL, #77634-77635, analyses des eaux	487.74
Les Pétroles BSL, #14348-14349-24-25-14424-14425-4793-4793, huile chauffage hôtel de ville et CPESTP	4 923.53
Pages Jaunes, #472512, publicité	185.75
Petite caisse, #445583, médiaposte (communiqué Covid-19)	29.80
Protection Garvex, #36359-36297, maint. et insp. ann. extincteur	446.10
Télus, 3023-03-2020, Hôtel de Ville	113.67
Télus, 1347-03-2020, CPESTP	107.99
Ent. Clermont Gauvin, #488, fossé écoulement eaux	1 724.63

55-20

Programme d'emploi d'été Canada

Considérant que le Programme d'Emploi d'Été Canada offre une contribution financière aux employeurs afin de créer des emplois d'été intéressants pour des jeunes âgés entre 15 à 30 ans, tout en renforçant les économies et les collectivités locales;

Considérant que ce programme est en vigueur depuis fort longtemps et que le pourcentage de subvention pouvant être accordé aux municipalités est le même depuis le début de ce programme;

Considérant que les organismes sans but lucratif peuvent recevoir un financement allant jusqu'à 100% du salaire horaire minimum;

Considérant que les employeurs du secteur public peuvent recevoir un financement allant jusqu'à 50% du salaire horaire minimum;

Considérant que le Gouvernement du Canada reconnaît les municipalités enregistrées comme des donataires reconnus;

Par conséquent, il est proposé par Roland St-Pierre et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Cléophas:

- Appuie la demande de la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults;
- Demande au Gouvernement du Canada d'augmenter le pourcentage de financement pour le programme Emploi d'été Canada afin que les municipalités soient admissibles à recevoir le même pourcentage de financement que les organismes sans but lucratif;
- Transfère cette résolution au député fédéral de notre circonscription.

56-20

Hôtel de Ville fermé aux citoyens

Considérant qu'il y a une pandémie de Covid-19 (coronavirus) et que ceci amène des mesures particulières;

Par conséquent, il est proposé par Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que l'Hôtel de Ville soit fermé à la population jusqu'à nouvel ordre, et ce, depuis le 23 mars dernier.

57-20

Renouvellement de contrat 2020 – Katie St-Pierre

Proposé par Richard Fournier et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Cléophas renouvelle le contrat de travail de Madame Katie St-Pierre pour l'année 2020 comprenant les ententes et les exigences des deux (2) parties. Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire est autorisé à signer ledit contrat.

58-20

Renouvellement de contrat 2019-2020 – Jessy Boulanger

Proposé par Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Cléophas renouvelle le contrat de travail de Madame Jessy Boulanger pour l'année 2019-2020 comprenant les ententes et les exigences des deux (2) parties. Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire et madame Katie St-Pierre, directrice générale sont autorisés à signer ledit contrat.

59-20

Renouvellement de contrat 2020-2021 – Jessy Boulanger

Proposé par Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Cléophas renouvelle le contrat de travail de Madame Jessy Boulanger pour l'année 2020-2021 comprenant les ententes et les exigences des deux (2) parties. Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire et madame Katie St-Pierre, directrice générale sont autorisés à signer ledit contrat.

60-20

Avis de motion

Avis de motion est donné par Normand St-Laurent, conseiller, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté le règlement numéro 229 modifiant le règlement numéro 228 concernant l'imposition de la taxe foncière, de la tarification des taxes de services et le taux d'intérêt pour l'année 2020.

61-20

Adoption du projet de règlement numéro 229

Proposé par Richard Fournier et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Cléophas adopte le projet de règlement portant le numéro 229 modifiant le règlement numéro 228 concernant l'imposition de la taxe foncière, de la tarification des taxes de services et le taux d'intérêt pour l'année 2020, qui se lit comme suit:

**Projet de règlement numéro 229 modifiant le règlement numéro 228
concernant l'imposition de la taxe foncière, de la tarification des taxes
de services et le taux d'intérêt pour l'année 2020**

ARTICLE 1 ABROGATION DE L'ARTICLE 5

L'article 5 du règlement numéro 228 concernant l'imposition de la taxe foncière, de la tarification des taxes de services et le taux d'intérêt pour l'année 2020 est abrogé.

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent projet de règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.

62-20

Adoption de taux d'intérêt pour l'année 2020

Proposé par Roland St-Pierre et résolu à l'unanimité que le taux d'intérêt s'appliquant à toutes taxes, compensations, permis ou créances dus à la municipalité est fixé à 10% à compter de ce jour.

63-20

Abrogation de la résolution 22-20

Proposé par Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Cléophas abroge la résolution 22-20.

64-20

**Dépenses de fonctionnement sur des routes locales de niveaux 1 et 2
admissibles au Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
(PAERRL) 2019**

Considérant que la municipalité de Saint-Cléophas doit présenter un compte rendu des dépenses de fonctionnement sur les routes locales de niveaux 1 et 2 admissibles au Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) pour l'année 2019.

Par conséquent, il est proposé par Roland St-Pierre et résolu à l'unanimité que le conseil municipal atteste de la véracité des frais encourus pour l'année civile 2019 sur les routes locales de niveaux 1 et 2 suivantes:

Entretien d'hiver:	87 855.36
Entretien d'été:	51 241.94
Dépenses d'investissement:	<u>0.00</u>
Total des dépenses:	139 097.30

65-20

Octroi de contrat – Remplacement de ponceaux – rue Principale

Projet: 7.3-7090-18-25

Considérant que la municipalité de Saint-Cléophas désire faire réaliser des travaux de remplacement de ponceaux;

Considérant qu'un appel d'offres publics a été effectué sur le SEAO et que sept (7) soumissionnaires ont déposé et que celles-ci sont tous conformes aux exigences du devis;

• Les Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée	228 877.32\$
• Les Entreprises L. Michaud & Fils (1982) inc.	182 345.16\$
• Les Entreprises A&D Landry inc.	206 275.25\$

• Les Entreprises D'Auteuil et fils inc.	183 209.90\$
• Banville et Coulombe inc.	212 956.05\$
• 9183-1065 Québec inc. (Les Ent. Roy, Duguay Ass.)	249 544.80\$
• 9185-1444 Québec inc. (Excavation DL)	159 700.28\$

En conséquence, il est proposé par Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Cléophas:

1. Octroie le contrat pour la réalisation des travaux de remplacement de ponceaux à l'entreprise 9185-1444 Québec inc. (Excavation DL) au montant de 159 700.28 taxes comprises;
2. Cet octroi de contrat est conditionnel à l'obtention de la lettre d'annonce confirmant l'aide financière du MTQ.

66-20

Engagement financier - Centenaire

Proposé par Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que le conseil municipal s'engage financièrement dans le cadre du Centenaire de la municipalité qui aura lieu en 2021. L'engagement financier ce veut comme suit:

Salaire de Madame Allison Sergerie, secrétaire du centenaire	13 000.00\$
Préparation du terrain à côté du cimetière, aménagement terrain	7 000.00\$
Réserve financière	<u>30 000.00\$</u>

Total: 50 000.00\$

67-20

Dossier PHARE

Proposé par Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil municipal présente le document d'information et de réflexion dans le dossier intitulé *Protégeons notre Héritage et Assurons-Nous du Respect de l'Eau* (PHARE). Ledit document a été déposé au bureau municipal par Madame Liette Perreault en date du 17 mars dernier. Ce document sera accessible pour consultation à toute la population lors des heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

68-20

Dossier PHARE

Considérant que Madame Liette Perreault a pris l'initiative de concrétiser un dossier qu'elle a intitulé *Protégeons notre Héritage et Assurons-Nous du Respect de l'Eau* (PHARE);

Considérant que la municipalité a demandé à la Ministre des Affaires municipales et de l'habitation d'octroyé une prolongation pour adopter le règlement numéro 227 afin que Madame Perreault et son équipe puisse intervenir auprès des instances nécessaires pour réaliser son projet;

Considérant que la municipalité de Saint-Cléophas ne l'a jamais mandatée et que Madame Perreault l'a fait de son plein gré;

Par conséquent, il est proposé par Roland St-Pierre et résolu à l'unanimité que le conseil de Saint-Cléophas refuse la demande de Madame Liette Perreault concernant le remboursement de frais de déplacement qu'elle s'est occasionnée pour réaliser le document d'information et de réflexion dans le dossier intitulé *Protégeons notre Héritage et Assurons-Nous du Respect de l'Eau* (PHARE).

MENTION AU PROCÈS-VERBAL

CONSOMMATION D'EAU POTABLE – MARS 2020

1 151.5 litres/jour/résidence en moyenne

69-20

Levée de la séance

Proposé par Réjean Hudon et résolu à l'unanimité par le conseil municipal que la séance soit levée à vingt heures trente minutes (20h30).

Jean-Paul Bélanger
Maire

Katie St-Pierre
Directrice générale et sec.-très.